

L'agriculture

Le président suppléant (M. Herbert): Le vote porte sur la motion modifiée. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion modifiée?

Des voix: D'accord.

(La motion modifiée est adoptée.)

[Français]

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre! Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain à 11 heures, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(A 17 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)